

ANNEE 2018

Délibération n°

20180030

SEANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2018

Date de convocation : 8 juin 2018

Date d'affichage : 19 juin 2018

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents	:	14
Pouvoirs	:	2
Nombre de votants	:	16

Vote : 16
Pour : 16 (dont 2 pouvoirs)
Contre : 00

Adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-huit, le 14 juin à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 8 juin 2018, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Francis DAVRIL, Claude YAOUANC, Philippe BIGOTEAU, Hugues BIGÉ, Frédéric ETCHEGARAY, Mmes Dominique GALLOT, Chantal BONZON, Sophie DELETTRE, Valérie RÉCART, Brigitte ETCHEVERRY, Marie-Dominique GAY, Dominique VIGIER.

Absent(s) excusé(s) : Ms Michel KLISZ (pouvoir à M. Francis DAVRIL), Pierre SORHAITS, Michel GOÏY & Mmes Emmanuelle DALLET, Annie UHALDEBORDE (pouvoir à Mme Dominique GALLOT).

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

**Objet : Désignation du coordonnateur communal
pour les opérations de recensement de la population
2019**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le prochain recensement de la population se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019.

La préparation de cette enquête démarre dès maintenant par la nomination d'un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement et dont la nomination doit intervenir avant le 30 juin 2018.

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;
- Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
- Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** en avoir délibéré,
- **DECIDE** de désigner Mme Julie PAUL, adjoint administratif Principal 1^{ère} classe en qualité de coordonnateur communal pour organiser et superviser l'enquête de recensement de la population 2019.

L'intéressée désignée bénéficiera pour l'exercice de cette activité :

- d'une décharge partielle de ses activités,
 - d'une indemnité relevant du régime indemnitaire en cas d'heures supplémentaires effectuées.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité,

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Paul BAUDRY.



Transmis à Monsieur Le sous-préfet de Bayonne,
Publié et rendu exécutoire le : *18/06/2018*



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 18/06/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/06/2018